|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1012** | | Le 22 décembre 2021 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**  **– Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |

À sa réunion tenue le 16 décembre 2021, la Commission d'études 5 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et le résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 22 février 2022. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 sera engagée.

Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe**:Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document**:Document [5/72](https://www.itu.int/md/R19-SG05-C-0072/en)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse: <https://www.itu.int/md/R19-SG05-C/en>.

Annexe   
  
Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.585-8 Doc. 5/72

Assignation et utilisation des identités dans le service mobile maritime

La révision consiste à fournir dans l'Annexe 2 un plan de numérotage pour les dispositifs de radiocommunication maritime autonomes (AMRD) et à améliorer la lisibilité concernant l'utilisation des identificateurs du constructeur pour les dispositifs utilisant un numéro d'identification libre dans l'Annexe 3, en incluant les informations connexes directement dans la section 2 de l'Annexe 2. En outre, certaines modifications de forme ont été prises en compte.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_